



Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue, au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **4 octobre 2022**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1
Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Madame Nancy Côté, conseillère # 5
Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents : Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

135-22

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter les procès-verbaux du 6 et 22 septembre 2022.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	1 925.41
Conciergerie	617.41
Administration	3 459.40
Coordonnateur en loisir	1 318.80
Eau potable & Aqueduc	2 315.31
Eau usée & Égout	269.05
Voirie	5 280.71
RÉSEAU ROUTIER	
Nivelage routes	4 346.06
Nettoyage fossé	21 005.61
Panneau signalisation et Quincaillerie	285.09
Asphalte froide	444.61
Article quincaillerie, graisse, nettoyeur, tournevis	97.82
Essence, huile et diesel	1 514.07
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération	2 330.27
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.00



DIVERS	
Électricité (éclairage public)	318.01
Électricité (eaux usées, route 297)	1 808.42
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	256.62
Électricité (bureau, 117 rue Principale)	121.27
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	601.97
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	167.41
Électricité (garage, 270 route 132)	215.00
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	42.75
Téléphone (lignes alarme, eau potable)	253.44
Téléphone (cellulaire)	36.62
Fond d'information du territoire	20.00
Contrat service photocopieur	255.68
Frais de poste (journal)	66.29
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	86.98
Porte intérieure avec cadrage - patinoire	319.38
Changement antenne transmission extranet	596.00
Frais de poste (timbres)	273.80
Analyse eau potable et eau usée	510.72
MRC - quote-part 2022	27 546.61
Capteur oxygène - eau potable	315.32
Don - Club 50 ans et plus	No 125-22 500.00
	79 575.91

mention **Disponibilité de crédits**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

136-22 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

137-22 **DON**

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don d'un montant de 100,00\$ à Les Grands Amis de la Vallée.

Maire



138-22

GESTION CONTRACTUELLE

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse a adopté le règlement No 2022-01 Règlement sur la gestion contractuelle;

Considérant que dans ce règlement, il y a un seuil de la dépense d'un contrat d'assurances, d'approvisionnement, pour l'exécution des travaux ou pour la fourniture de services, octroyés par les municipalités, doivent faire l'objet d'un appel d'offres public ;

Considérant que la modification de ce seuil a été publiée dans la Gazette officielle du Québec, le 31 août 2022 ;

Considérant que ce seuil passera de 105 700\$ à 121 200\$ à compter du 7 octobre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse :

- D'utiliser à compter du 7 octobre 2022, le nouveau seuil de la dépense pour un contrat faisant l'objet d'un appel d'offres public;
- D'annexer cette résolution au règlement sur la gestion contractuelle.

Maire

139-22

OBLIGATION ET INTÉRÊTS

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le deuxième versement des intérêts, au montant de 16 187,92\$ et le remboursement du capital, au montant de 133 800,00\$, pour l'année 2022 du règlement d'emprunt pour le chemin Kempt.

Maire

140-22

ACHAT TERRAIN

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse possède des infrastructures et un droit de servitude pour les eaux usées sur le lot de la Fabrique de Saint-Moïse ;

Considérant que ces infrastructures sont appelées à des modifications qui demanderont plus d'espace hors de la limite de la servitude ;



Considérant que la municipalité a informé la Fabrique de Saint-Moïse de son intérêt pour l'acquisition de ce lot et que celle-ci a accepté l'offre d'achat de la municipalité ;

Il est proposé par Monsieur Nancy Côté, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse :

- D'autoriser l'achat d'un lot, cadastre 5099071 et 5099083, appartenant à la Fabrique de Saint-Moïse, au montant de 50 000,00\$, qui sera payé sur cinq ans, par tranches de 10 000\$, 15 000\$, 10 000\$, 10 000\$ et 5 000\$.
- De nommer Monsieur Patrick Fillion, maire et Madame Nadine Beaulieu, directrice générale, comme représentant de la municipalité lors de la signature du contrat.

Maire

mention

RÔLE D'ÉVALUATION

Le rôle d'évaluation 2023 pour l'année triennale 2021-2022-2023 d'une valeur imposable de 39 501 600,00\$, a été déposé au conseil.

141-22

LOCATION GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la location du garage municipal à Fraser Transport- Excavation Inc.

Le tarif de location est de 1 200,00\$ par mois, électricité incluse, pour une période allant du 15 novembre 2022 au 15 avril 2023.

Par la même résolution, le conseil demande une copie de leur police d'assurance.

Maire

142-22

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le 2^e versement des sommes payables par la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 16 629,00\$ pour l'année 2022.

Maire



143-22

BANDE PATINOIRE

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de 50% de la facture de PERMAFIB, au montant de 45 130,52\$ pour l'achat et l'installation d'une nouvelle bande de patinoire.

Maire

144-22

RAPPORT FINANCIER OMH

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt du rapport financier de l'Office municipal de l'habitation de Saint-Moïse pour l'année 2021.

Maire

145-22

RAPPORT AUDIT COMMISSION MUNICIPALE

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt du rapport d'audit sur les rapports financiers de 2016 à 2020 effectué par la Commission municipale.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h20.

Président

Secrétaire

